

ARRETE N°127/2025/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Nouveau Code des Communes et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU l'article R 411-8 du Code de la Route,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de la maison BLANCHARD SARL BEAUDOIN -FOUQUET qui se trouve 19/21 rue Maréchal Foch à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

CONSIDERANT QUE LE GERANT DE LA MAISON BLANCHARD SOUHAITE OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC DEVANT SON ETABLISSEMENT AU 19-21 RUE MARECHAL FOCH A LIVAROT POUR Y INSTALLER PROVISOIREMENT UNE TONNELLE.

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1: La SARL BEAUDOIN-FOUQUET qui se trouve au 19-21 rue Maréchal Foch à Livarot est autorisée à installer provisoirement une tonnelle de 4m/6m devant son établissement le samedi 21 Juin 2025 de 13h00 à 00h00 dans le cadre de la fête de la musique.

<u>ARTICLE 2</u>: La SARL BEAUDOIN-FOUQUET s'engage à laisser la libre circulation aux piétons sur le trottoir en toute sécurité.

ARTICLE 3: Les dispositions visées au précédent article seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,

- Monsieur le Chef de Police Municipale,

- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE Le 20 Juin 2025.

Le Maire Déléguée de LANARON Vanessa BONHOMNE

REPUBLIQUE FRANÇA